

Effets de la présence de rongeurs dans l'exploitation

- Les maladies suivantes sont transmissibles par les rongeurs : lawsonia, leptospirose, salmonellose, rouget, brucellose, maladie d'Aujesky, listériose, pasteurellose, dysenterie, fièvre aphteuse, rhinite atrophique progressive (pRA), trichinellose, toxoplasmose, etc.
- Pertes d'aliments consommés ou souillés par les excréments et l'urine.
- Réduction de l'effet des mesures d'hygiène.
- Dommages au matériel en plastique, métal, béton et équipements ainsi qu'aux installations électriques.

Mesures et prophylaxie

- Si l'exploitant, le conseiller SSP ou le vétérinaire traitant découvrent des excréments ou des traces de rongement, un programme de lutte doit être mis en place.
- Empêcher, dans la mesure du possible, que les rongeurs et les rats en particulier puissent pénétrer à l'intérieur des locaux.
- Déceler les endroits où les rats nichent et les combattre.
- Stocker les aliments de façon hygiénique et si possible à l'abri des rongeurs.
- Assurer une bonne hygiène de l'exploitation et éliminer les lieux de refuge possibles.
- Identifier la présence de rongeurs : rechercher la présence d'excréments, de traces de rongement, de cadavres de rongeurs et de creusement.
- Différencier le choix des appâts en fonction du type de rongeur : grains de céréales, pellets, granulés (pas adaptés aux surmulots), appâts cireux, appât humides, poisons de contact, pièges (pour souris).
- Placer les appâts directement sur les passages des rongeurs. Placer les appâts dans des boîtiers afin qu'ils soient inaccessibles et ne puissent être ingérés par les hommes et les animaux.
- Les appâts doivent être régulièrement contrôlés et remplacés par des appâts frais. Pour maintenir la population de rongeurs durablement au plus bas, le traitement doit durer au minimum un mois.
- Si le programme n'est pas appliqué, l'exploitation est déclassée en statut A prov.